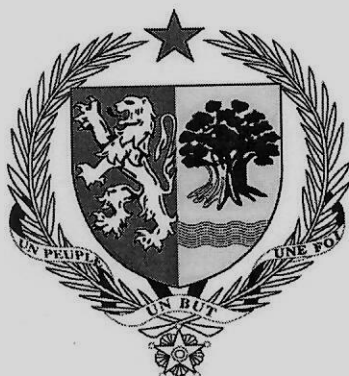


1013



DEUXIEME COMMISSION DE PARTENARIAT SENEGAL – LUXEMBOURG

Document de travail

DAKAR, LE 26 JUIN 2003

DEUXIEME COMMISSION DE PARTENARIAT SENEGAL – LUXEMBOURG

Dakar, le 26 juin 2003

SOMMAIRE

I. Introduction	3
II. Etat des lieux de la Coopération Sénégal – Luxembourg	4
III. Situation des projets en cours	8
IV. Requêtes du Gouvernement sénégalais	29

I. INTRODUCTION

La coopération au développement entre la République du Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg a commencé en 1987, avec la participation au projet de rénovation et d'extension de l'hôpital régional de Saint Louis, en partenariat avec la Commission Européenne. Elle a pris forme, à partir de 1993, avec l'entrée du Sénégal dans le groupe restreint des pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest.

Des évolutions importantes ont ensuite marqué cette coopération, avec la signature d'un accord général de coopération en 1998 et l'ouverture, à Dakar, d'une Mission de Coopération du Grand-Duché de Luxembourg en 2001.

En 2002, la coopération entre les deux pays a enregistré une innovation dans sa conduite, en se dotant d'un Programme Indicatif de Coopération (PIC). Celui-ci a été adopté en avril 2002 au Luxembourg, à l'occasion de la première Commission de Partenariat entre les deux pays. Le PIC couvre la période 2002-2006 et constitue un cadre programmatique à long terme, favorisant une meilleure cohérence avec les priorités du Sénégal, dont le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est le principal cadre de référence ; et la politique de coopération au développement du Luxembourg,

Pour atteindre ses objectifs, la coopération bilatérale se traduit par des projets / programmes visant à lutter contre la pauvreté sur plusieurs fronts et dans le cadre d'actions intégrées. Elle se concentre dans les régions de Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis et Matam, avec comme secteurs de concentration :

- l'éducation , la formation professionnelle et l'insertion socioprofessionnelle ,
- la santé ,
- l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Ces interventions sont renforcées par des partenariats avec les agences onusiennes et les organisations de la société civile.

L'enveloppe financière annuelle mise à la disposition du PIC par le Grand-duché de Luxembourg, pour toutes les composantes de son appui, se chiffre à 3,35 milliards de FCFA ; montant indicatif susceptible d'augmenter de 10% par an au cours des cinq années programmées.

L'évaluation suivi du PIC qui fait l'objet de cette deuxième Commission de Partenariat, intervient dans un contexte particulièrement favorable où, après avoir relancé son portefeuille de projets avec la Banque Mondiale, le Gouvernement du Sénégal vient de bénéficier du soutien de la communauté des bailleurs de fonds pour le financement de son Programme d'Investissement Prioritaire 2003/2005 qui est, en terme de projets et de programmes, la traduction du Plan d'Action Prioritaire du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

II. ETAT DES LIEUX DE LA COOPERATION SENEGAL - LUXEMBOURG

2.1 Coopération bilatérale

Les principaux domaines de concentration de la coopération bilatérale sont les suivants :

2.1.1 Education, formation et intégration socioprofessionnelle

Suite à une étude d'identification menée en juin 2000, ce secteur est devenu une des priorités de la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg, pour venir en appui de la nouvelle politique nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

A travers l'implantation à Thiès d'un lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle (SEN/016), l'amélioration des performances des CRETF et CETF des régions de Matam et de Saint Louis (SEN/018) et l'approvisionnement en eau et en électricité du Centre International de Formation Pratique – CIFOP (SEN/017), il s'agit plus précisément de développer et de promouvoir des filières de formation qui soient en adéquation avec les attentes des élèves et les besoins du tissu économique.

Par ailleurs, une étude de faisabilité a été réalisée pour explorer les possibilités de coopération dans le sous-secteur de la petite enfance (SEN/919). Ces résultats ont été partagés entre les différentes parties prenantes mais n'ont pas encore fait l'objet de projet ou programme.

2.1.2 Santé

La Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg a appuyé de 1996 à 2000 le Centre Hospitalier Abass Ndao. A travers le remplacement ou la remise en état des équipements et des infrastructures, la formation du personnel, la construction et la gestion d'un service de maintenance, il s'agissait de contribuer à la politique nationale de santé du Sénégal. Ce projet a fait l'objet d'une évaluation, qui a servi de base à la formulation d'une deuxième phase (SEN/014). Celle-ci se concentrera sur l'amélioration de la qualité des soins offerts (en particulier ceux du pôle mère-enfant) et sur le renforcement de la gestion de l'établissement.

La Coopération luxembourgeoise contribue également à améliorer les conditions sanitaires dans la région de Saint-Louis (SEN/010). En partenariat avec la région médicale et le service d'hygiène, cet appui a pour objectifs de promouvoir des mesures de protection individuelle et collective contre les maladies vectorielles (renforcement des moyens du service d'hygiène, latrinsation, moustiquaires imprégnées, gestion communautaire des ordures) et de renforcer la couverture socio-sanitaire (renforcement de 120 postes de santé, de la banque de sang de Saint-Louis, des moyens d'évacuation et du suivi des populations vulnérables).

2.1.3 Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Parce que l'approvisionnement en eau potable participe grandement à améliorer les conditions de vie en milieu rural (particulièrement pour les femmes et les enfants), la Coopération sénégal-luxembourgeoise a décidé d'appuyer la réalisation de réseaux d'adduction d'eau, exploités et gérés par les populations rurales. Ce sont environ 160

villages des départements de Mekhé et Kébémér qui accèdent déjà ou accéderont prochainement à ce réseau d'eau potable (SEN/011, SEN/012).

2.2 Coopération multilatérale

La Coopération luxembourgeoise appuie également la politique sénégalaise dans les domaines de la promotion de la jeunesse, du développement d'infrastructures rurales et de la décentralisation à travers trois projets multilatéraux :

- avec le *Fonds des Nations Unies pour la Population* (FNUAP), la réalisation d'un centre de conseil pour les adolescents à Kédougou ;
- avec le *Bureau International du Travail* (BIT), la construction de pistes rurales (projet HIMO, 2001-2004) ;
- avec le *Programme des Nations-Unis pour le Développement* (PNUD), l'appui à la décentralisation en milieu rural à travers le PADMIR.

2.3. Coopération avec la société civile

2.3.1 Convention avec Enda tiers-monde

En 1999, le Gouvernement luxembourgeois a signé une convention avec l'ONG Enda tiers-monde. En plus d'une contribution au budget global de cette organisation, cette convention prévoit un appui à des actions novatrices de lutte contre la pauvreté dans les bidonvilles de Dakar et en milieu rural. Dans l'esprit d'un vrai partenariat, la Coopération luxembourgeoise bénéficie de l'appui d'Enda tiers-monde dans l'élaboration de stratégies de développement et dans l'organisation de sessions de réflexion et de formation.

Cette convention, reconduite en 2003, intègre désormais également des actions relatives à l'intégration sous-régionale et aux négociations commerciales internationales.

2.3.2 Partenariat entre ONG sénégalaises et luxembourgeoises

La Coopération luxembourgeoise appuie également des projets et des programmes développés dans le cadre de partenariat entre ONG sénégalaises et luxembourgeoises. EN 2002, cinq ONG luxembourgeoises étaient actives au Sénégal :

- deux à travers des cofinancement : projet d'appui à l'entrepreneuriat des femmes dans la région de Dakar mis en oeuvre par l'ONG Femme Développement Entreprise en Afrique en partenariat avec l'ONG luxembourgeoise *ECPAT* (End Child Prostitution and Trafficking) ; projet « Sida, vulnérabilité, prostitution clandestine dans les banlieues populaires de Dakar et de Mbour » mis en oeuvre par Enda Santé en partenariat avec la *Croix Rouge Luxembourgeoise* ;
- trois à travers des programme d'actions faisant l'objet d'un accord-cadre avec le MAE luxembourgeois : le consortium *Guiden a Scouten / FNEL* pour l'appui au CIFOP de Mboro ; l'ONG *Action Solidarité Tiers Monde* (ASTM) pour deux programmes de lutte contre la pauvreté en milieu rural et urbain ; la *Fondation Raoul Follereau* dans le cadre du programme de réinsertion des anciens malades de la lèpre.

2.3.3 Fonds micro-projets

Avec l'ouverture de la Mission de la Coopération, il a été créé un fonds micro-projets ouvert à toutes les associations, ONG et groupements intervenant dans les secteurs sociaux (éducation, santé, accès à l'eau, etc) au Sénégal. Deux types d'appui sont proposés : l'appui à des micro-projets (plafond de 5 millions de fcfa) et l'appui à des évènements (plafond d'un million de fcfa).

Depuis 2001, environ 100 millions de fcfa ont pu être mobilisés à travers ce fonds, permettant :

- d'appuyer onze micro-projets associatifs dans les secteurs de l'éducation, de la formation et du développement communautaire ;
- de mettre en place un fonds de développement local dans la région de Saint-Louis en partenariat avec le PNUD et le Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale ;
- d'apporter un appui institutionnel à plusieurs manifestations nationales et sous-régionales ;
- de mener des activités complémentaires de recherche et de communication.

A travers le projet "recycl.net", il est également prévu en 2003 le recyclage et l'installation d'unités informatiques provenant du Centre Informatique de l'Etat luxembourgeois et la formation aux NTIC, cela au bénéfice de structures associatives partenaires de la Coopération luxembourgeoise au Sénégal.

2.4 Autres formes de coopération

2.4.1 Aide d'urgence

La solidarité entre le Sénégal et le Luxembourg s'est également traduite par deux interventions d'aide d'urgence. La première a consisté, en partenariat avec l'UNICEF, à l'achat et à la diffusion de médicaments et de produits de 1^{ère} nécessité auprès des populations des régions de Louga et de Saint-Louis, sinistrées suite aux pluies hors saison de janvier 2002. La seconde avait pour objectif de participer, en partenariat avec l'OMS, à la campagne nationale de vaccination contre la fièvre jaune mise en œuvre par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention.

2.4.2 Assistance technique

Une autre forme de partenariat est la mise à disposition, par le Luxembourg, d'un Junior Professional Officer (JPO) au PNUD.

2.4.3 Partenariat avec le CDE

La Coopération luxembourgeoise appuie le secteur privé des pays ACP à travers un fonds géré par le Centre de Développement de l'Entreprise (institution ACP-UE, financé par le FED sous l'accord de Cotonou). Ce fonds a pour objectifs de participer à la création, à l'extension, à la diversification et à la restructuration d'entreprises des pays ACP.

Au Sénégal, un appui technique a ainsi participé à la modernisation des modes de production et des outils de quatre entreprises sénégalaises : Ocean Protein Plus (transformation et traitement de poissons), Pêches Frigorifiques du Sénégal (conserverie

de thon), Société Textile de Kaolack (filature, tissage, tricotage), la Mutuelle d'Epargne et de Crédit PROCTES.

2.4.4 Programmes sous-régionaux

Certains programmes sous-régionaux appuyés par la Coopération luxembourgeoise concernent également le Sénégal. Il s'agit principalement du projet « Suivi, contrôle et surveillance de pêche industrielle dans les pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches », réalisé en partenariat avec la FAO, et de l'appui au Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPOA).

III. SITUATION DES PROJETS EN COURS

3.1 projets/programmes bilatéraux

SEN 010

Santé publique dans la région de Saint-Louis du Sénégal

Pays / Région	Sénégal – Région de Saint Louis	
Déroulement	Début du projet : Juin 1997 Signature du protocole : 15 décembre 1997 Fin du projet : Juillet 2004	
Bénéficiaires	Population de la région de Saint-Louis (au deux tiers rurale, environ 800.000 personnes), habitants des quartiers Thiabakh et Khouma (Richard-Toll)	
Partenaires	Direction de la Région médicale de Saint-louis, Service d'Hygiène Régional (Saint Louis) et Départemental (Richard-Toll), Commission Européenne, Municipalité de Richard Toll	
Agences d'exécution	Lux-Development Service Régional d'Hygiène de Saint Louis (M. Massiré KARE)	
Budget total	2.083.338 Euros	1.366.670.000 FCFA
Part de la cooplux	1.967.858 Euros	1 290.000.000 FCFA
Etat des déboursments au 31.12.02	Total déboursé: 1.827.667 Euros (93%) Reste à déboursier: 140.191 Euros	1.198.949.552 FCFA 91.965.296 FCFA
Contrepartie sénégalaise	116.875 Euros	76.670.000 FCFA
Description sommaire	Le projet est une contribution à l'amélioration des conditions sanitaires des populations rurales de la région de Saint-Louis qui compte environ 800 000 habitants dont 59 % de moins de 20 ans. Les interventions suivent deux grands axes : - la promotion des mesures de protection individuelles et collectives contre les maladies vectorielles : lutte contre la bilharziose (latrinsation), prévention du paludisme (moustiquaires imprégnées), assainissement (deux opérations pilotes de gestion communautaire des ordures ménagères à Richard-Toll) ; - le renforcement de la couverture socio-sanitaire des populations : renforcement des services de santé (service d'hygiène, banque de sang, 120 centres de santé, moyens d'évacuation des patients) et de la formation du personnel de santé.	

Etat d'avancement au 31.05.03	Les dernières activités prévues sont en cours et devraient se terminer le 30 juin 2003. Les principaux résultats du projet sont : - la construction de 2.605 latrines individuelles et de 131 latrines scolaires dans la commune de Richard-Toll : taux de couverture individuel passant de 50% à 94%, - un recul important du taux de prévalence de la bilharziose (de 60% à 40 %); - la pérennisation du système de vente des moustiquaires imprégnées – au total, le projet a permis la diffusion de 55.247 moustiquaires (petit modèle) et 10.000 moustiquaires (grand modèle) dans la région de Saint Louis ; 1.700 petites et 18.050 grandes moustiquaires sont en stock actuellement et seront écoulées durant l'hivernage. - la pérennisation et l'extension du système de gestion communautaire des ordures ménagères à Richard-Toll – atelier de dévolution au mois de mai 2003; renforcement de cette activité par l'extension à 6 nouveaux quartiers de la commune. - le renforcement effectif des services de santé de la région: nouvelle banque de sang opérationnelle, rénovation des bureaux de la BRH, équipement de 120 postes de santé.
Problèmes et perspectives	Le problème du dysfonctionnement de la banque de sang a pu être levé. Mais une contrainte persiste : la contribution de la mairie de Richard-Toll pour un montant de 8 millions FCFA n'a toujours pas été effectuée malgré de nombreux rappels. Les activités suivantes restent à réaliser : 1. formation post-universitaire de deux agents du service d'hygiène, 2. évaluation et clôture du projet. Bien que les résultats atteints soient globalement positifs (voire très positifs), leur pérennisation reste fragile, ce particulièrement pour le volet « ordures ménagères », mis en œuvre seulement depuis 2001 et dont le fonctionnement est relativement complexe. Cette fragilisation est accrue par le départ en formation des deux principaux responsables et animateurs de ce projet. Le projet a mis en place des comités de nettoyage au niveau des quartiers et de la commune. Ces structures – qui ont des mécanismes précis de levée de fonds – vont prendre le relais du projet et continueront à être appuyées par la brigade d'hygiène. Le principal facteur de pérennisation sera l'implication (politique et financière) de la Commune de Richard-Toll. L'année 2004 pourrait être mise à profit pour l'élaboration d'une phase II. Celle-ci pourrait se concentrer davantage en zone rurale ainsi que dans les communes de Dagana, de Saint Louis et de Podor. Des propositions sont en train d'être formulées sur la base des demandes faites par les populations et les districts sanitaires.

SEN/011

Hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane

Pays / Région	Sénégal / Région de Thiès / Département de Tivaouane	
Déroulement	Début du projet : Juin 1997 Signature du protocole : 15 décembre 1997 Fin du projet : Octobre 2004	
Bénéficiaires	Population rurale de 8 villages et de 77 villages environnants, notamment des femmes	
Partenaires	Ministère des Mines, de l'Hydraulique et de l'Energie CREPA World Vision	
Budget total	3.272.194 Euros	2.146.600.000 FCFA
Etat des déboursments au 31.12.02	Total déboursé: 2.599.248 Euros (79%) Reste à déboursier : 672.946 Euros	1.705.100.000 FCFA 441.450.000 FCFA
Agences d'exécution	Lux-Development Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DHA, M. Taïrou Ndiaye)	
Description	Le projet a pour objectif de contribuer à améliorer les conditions sanitaires de la population rurale et de réduire la pénibilité du travail des femmes et des enfants. Pour ce faire, il propose d'améliorer l'approvisionnement en eau potable des populations de 8 villages-centres (environ 5 000 personnes) polarisant 77 localités de la zone de Mekhé, département de Tivaouane (région de Thiès) . en équipant leurs forages de moyens de pompage motorisé, . en construisant 8 châteaux d'eau et . en réalisant des réseaux d'adduction d'eau comprenant des bornes fontaines. Les villages-centres sont : Mérina Asta, Bégal, Léyenne, Telly, Thilor, Ndakhar Mbaye, Golobé. La gestion et le suivi du matériel sont réalisés par des Associations des Usagers des Forages (ASUFOR) chargées de récolter les cotisations des habitants. Ces ASUFOR comprennent 40 % de femmes. Elles participent à la sensibilisation des populations, à l'entretien des installations et choisissent les conducteurs de forage issus des villages (formés par le projet à la Direction de l'Equipement et de la Maintenance - DEM). Un volet assainissement est également exécuté dans le cadre de ce projet. Celui-ci a pour objectif d'améliorer de façon durable l'environnement sanitaire des localités concernées en mettant en œuvre des systèmes d'assainissement appropriés.	
Etat d'avancement au 31.05.03	Le volet « hydraulique » est actuellement terminé. Les résultats atteints sont conformes à ceux prévus dans le document de projet, à savoir la réalisation de réseaux d'adduction d'eau à partir de 8 forages, polarisant 77 villages, ainsi que la mise en place d'un système de gestion communautaire opérationnel.	

	Concernant le volet « assainissement », la phase de démonstration ayant été concluante avec la réalisation de 383 ouvrages, il a été décidé une phase d'extension d'une durée de 2 à 3 ans. Dans ce sens, le CREPA (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement) a effectué une étude de milieu dans les 77 villages satellites des 8 sites de forages pour : - examiner la demande des populations rurales en ouvrages de sanitation (douches, latrines VIP et TCM, latrines scolaires, lavoir-puisards), - analyser les besoins, proposer une méthodologie d'intervention ainsi qu'une proposition financière. Cette étude est actuellement en cours d'analyse et d'approbation par l'agence d'exécution Lux-Development.
Problèmes et perspectives	Le budget proposé dans l'étude du CREPA pour l'extension du volet « assainissement » est supérieur (886.000 Euros) aux fonds disponibles et prévus dans le document de projet (500.000 Euros) pour cette phase d'extension. Le budget initial vise à financer les frais de supervision de la DHA (non compris dans le budget proposé par l'étude de milieu) et les honoraires du CREPA pour l'exécution de ces ouvrages d'assainissement et leurs actions de formation. Il s'agit de décider s'il faut procéder à une rallonge budgétaire ou bien à une réduction du nombre de villages concernés. Si la deuxième solution est retenue, à partir de quels critères choisir les villages bénéficiaires ?

SEN/012

Hydraulique villageoise dans la région de Louga

Pays / Régions	Sénégal / Régions de Louga et de Thiès	
Déroulement	Début du projet : Septembre 2000 Signature du protocole : 11 septembre 2000 Fin du projet : Août 2003	
Bénéficiaires	Population de 9 villages centres et de 121 villages polarisés, notamment des femmes	
Partenaires	Ministère des Mines, de l'Hydraulique et de l'Energie CREPA World Vision	
Budget total	3.458.114 Euros	2.268.522.784 FCFA
Etat des déboursments au 31.12.02	Total déboursé : 3.057.360 Euros (88%) Reste à déboursier : 400.755 Euros	2.005.431.360 FCFA 262.895.280 FCFA
Agences d'exécution	Lux-Development Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DHA, M. Taïrou Ndiaye)	
Description	L'approche et les activités expérimentées dans le cadre du projet SEN/011 ont servi de base à un second projet d'accès à l'eau potable en milieu rural. Il s'agit initialement de réaliser 7 forages équipés avec extension de réseaux à travers 77 villages satellites dans les régions de Louga et de Thiès. Les villages-centres sont : Mbissis, Médina Khane, Diourky, Guet Ardo, Khourouf Sow, Sana, Diéffoune. Le reliquat obtenu après l'exécution des activités initialement prévues a permis de réaliser deux autres forages équipés de châteaux d'eau à Ndiné et Keur Mbaye Sall ainsi que la réhabilitation du forage de Bégal, dont le château d'eau avait été réalisé dans le cadre du projet SEN/011. Ainsi le projet SEN/012 concerne 9 villages-centres dotés de forages équipés alimentant 121 villages polarisés et touche une population globale de 36 300 habitants.	
Etat d'avancement au 31.05.03	Les travaux du projet SEN/012 sont actuellement terminés. Les 7 premières stations de pompage ont été mises en exploitation depuis le 15 août 2002. Les 2 stations de pompage réalisées sur le reliquat sont en service depuis le 8 mai 2003. En outre, avec l'assistance du bureau GERAD, 9 Associations des Usagers des Forages (USAFOR) ont été créées et assurent actuellement la gestion de ces stations où le paiement de l'eau se fait au volume consommé.	
Problèmes et perspectives	Les prestations du bureau GERAD pour la formation et la sensibilisation des membres des ASUFOR au titre de la consolidation se termineront courant juillet 2003. Le projet devra donc être clos fin août 2003 et évalué d'ici fin 2003.	

SEN/014

Centre hospitalier Abass Ndao (phase II)

Pays / Région	Sénégal / Dakar	
Déroulement	Durée du projet : 30 mois Signature du protocole : 26 juin 2003	
Bénéficiaires	patients venant de Dakar, de sa région et du Sénégal – en particulier couple mère/enfant	
Partenaires	Direction du CHAN, Ville de Dakar, Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention, Ministère chargé des Collectivités locales	
Budget total	2.685.000 Euros	1.761.244.545 FCFA
Agences d'exécution	Lux-Development Ville de Dakar	
Description	Ce projet a pour objectif de contribuer à la réalisation des objectifs de santé publique, particulièrement au profit des populations défavorisées de Dakar et du couple mère-enfant. Cette deuxième phase d'appui au centre hospitalier Abass Ndao s'articulera autour de cinq axes : - la rationalisation de la gestion de l'établissement et le soutien à la mise en place de la réforme hospitalière, - le rassemblement de l'équipe administrative dans un même bâtiment, - l'amélioration des soins mère/enfant, - le renforcement des services médico-techniques et l'amélioration de l'hygiène hospitalière et - le réaménagement des services hôteliers et logistiques.	
Etat d'avancement au 31.05.03	Malgré une évaluation positive de l'utilité et de l'impact de la phase I du projet, la formulation et la mise en œuvre de cette deuxième phase d'appui au CHAN ont été retardées. Ce retard est principalement dû à la dissolution de la Communauté Urbaine de Dakar – qui était l'organisme de tutelle du CHAN – et à l'ambiguïté du statut juridique qui s'en est suivi. Cette situation a été clarifiée par la publication, le 6 mai 2003, du décret fixant la composition du conseil d'administration et les règles d'organisation et de fonctionnement du CHAN.	
Problèmes et perspectives	La mise en œuvre du projet devrait suivre la signature du protocole d'accord, prévue en conclusion de la 2 ^{ème} commission de partenariat Sénégal – Luxembourg.	

SEN/016

Lycée d'Enseignement technique et de Formation professionnelle de Thiès

Pays / Région	Sénégal / Thiès	
Déroulement	Durée du projet : 4 ans Signature du protocole : 26 juin 2003	
Bénéficiaires	Elèves et apprentis de la région de Thiès, entreprises régionales et nationales	
Partenaires	Ministère de l'Education (DEST, IA de Thiès), Ministère délégué chargé de l'ETFP (DFP, DCES), Commune de Thiès, entreprises régionales et nationales	
Budget total	11.441.000 Euros	7.505.296.000 FCF
Part de la cooplux	10.483.000 Euros	6.876.848.000 FCFA
Contrepartie sénégalaise	958.000 Euros	Estimée à 628.510.000 FCFA
Agences d'exécution	Lux-Development Direction de l'Enseignement Secondaire Technique (DEST)	
Description	Ce projet a pour objectif de participer à la mise en œuvre du Plan Régional de Développement de l'Education (PRDE) de Thiès en participant à l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Il s'agira d'implanter à Thiès un lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle offrant des filières de formation en adéquation avec les attentes des élèves et les besoins du tissu économique. Dans ce sens, cinq résultats devront être atteints : - la construction des bâtiments, des ateliers et des aménagements extérieurs ; - l'installation et l'opérationnalisation des équipements et du mobilier ; - la formation de formateurs ; - l'élaboration et la validation de programmes de formation en formation initiale et en formation continue ; - la mise en place d'outils d'animation socioculturelle, de suivi et de gestion du LETFP, appuyée par un conseil d'établissement constitué principalement de représentants de la direction du LETFP, du Ministère de tutelle, d'associations professionnelles et des collectivités locales.	
Etat d'avancement au 31.05.03	Ce projet, même s'il n'a pas encore officiellement commencé, a connu depuis sa formulation certaines avancées appréciables. Il s'agit principalement - de la nomination d'un chef de projet national, M. Alioune Ndiaye, - du commencement des travaux de viabilisation en collaboration avec la commune de Thiès, - d'une réserve foncière pour extension future à la demande du Ministère de tutelle, - de la validation des surfaces utiles,	

	- de la préparation du concours architectural en vue de son prochain lancement.
Problèmes et perspectives	Deux réaménagements ont été proposés par le Ministère de tutelle: - le remplacement de la filière Menuiserie - Bois par Maçonnerie-Bâtiment et - l'ajout d'une salle informatique. La première proposition a fait l'objet d'une demande officielle adressée à la partie luxembourgeoise. A court terme, les actions suivantes devraient être conduites : - recrutement d'un conseiller technique principal, - lancement du concours architectural, - finalisation de la viabilisation du terrain. L'objectif est que le LETFP soit fonctionnel pour la rentrée 2005.

SEN/017

Approvisionnement du CIFOP de Mboro en eau et électricité

Pays / Région	Sénégal / Thiès / Mboro	
Déroulement	Début du projet : Juillet 2001 Signature du protocole : 14 mars 2002 Fin du projet : Juillet 2003	
Bénéficiaires	Elèves du CIFOP (115 en 2000), Habitants de 4 villages proche de Mboro	
Partenaires	Scouts et Guides Luxembourgeois Eclaireuses et Eclaireurs du Sénégal - Jeunesse et développement (JED) Senelec (Société d'énergie électrique) Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DHA)	
Budget total	625.000 Euros	410.000.000 FCFA
Part de la cooplux	600.000 Euros	393.600.000 FCFA
Contribution scouts luxembourgeois	25.000 Euros	16.400.000 FCFA
Etat des déboursments au 31.12.02	Total déboursé : 225.068 Euros (37,5%) Reste à déboursier : 374.932 Euros	147.644.610 FCFA 245.955.390 FCFA
Agences d'exécution	Lux-Development Ministère délégué chargé de la Formation professionnelle publique et privée, de l'Alphabétisation et des Langues nationales Ministère de Hydraulique, de l'Energie et des Mines - signature des lettres de marchés forages / travaux électricité	
Description	Le Centre International de Formation Pratique (CIFOP) de Mboro (région de Thiès) inauguré en 1991, est un centre de formation professionnel géré par les Eclaireurs et Eclaireuses du Sénégal (EEDS) à travers l'association JED. Il est soutenu depuis 1986 par les Scouts et Guides luxembourgeois. Le CIFOP délivre une formation professionnalisante qualifiante à des jeunes en vue de leur insertion dans les circuits de production (agriculture, mécanique auto, ouvrages métalliques / chaudronnerie, menuiserie bois, bâtiment, coupe/couture/confection et coiffure) et des agents de santé communautaire. L'enseignement y est mixte et gratuit. En plus des structures de formation, le CIFOP dispose de petites unités de production qui visent à assurer des revenus propres: périmètre maraîcher, poulailler, atelier auto, menuiserie-ébenisterie, serrurerie, atelier de confection. Le CIFOP sert aussi de centre de colonies de vacances. Les panneaux solaires et le forage de Mboro approvisionnant le CIFOP en électricité et en eau n'étant pas suffisants, le projet prévoit un forage de 450 m de profondeur et le raccordement du CIFOP au réseau de moyenne tension de la SENELEC à partir de Mboro (3 km), ce qui permettra de faire fonctionner l'électropompe du forage. Ces installations permettront de répondre aux besoins des ateliers en énergie, d'obtenir de meilleures conditions d'hygiène et d'apprentissage, une	

	augmentation des capacités d'accueil du centre ainsi que l'extension des cultures maraîchères.
Etat d'avancement au 31.05.03	Le volet hydraulique (forage et château d'eau) est terminé depuis plusieurs mois mais n'est actuellement pas en état de fonctionnement car la mise en service du forage dépend du raccordement au réseau électrique de moyenne tension de la SENELEC. Les travaux de génie civil sont en phase de finalisation pour l'extension du réseau d'adduction d'eau au village de Mboro sur mer. On notera que les 2 autres villages prévus ne pourront être raccordés du fait de leur position géographique (problème de pression gravitaire). Un blocage au niveau du Ministère des Mines, de l'Hydraulique et de l'Energie a retardé le démarrage des travaux de la SENELEC pour le raccordement du CIFOP au réseau électrique de moyenne tension. Ces travaux n'ont toujours pas commencé à cette date.
Problèmes et perspectives	Il reste donc à réaliser le raccordement au réseau moyenne tension ainsi que la réhabilitation du réseau électrique interne de basse tension du CIFOP. Il est prévu que l'ensemble des travaux soit terminé à la fin du mois de septembre 2003. Ce projet pourra alors être clôturé. On soulignera également que le CIFOP, bien qu'ayant tous les équipements, le personnel compétent et de bons résultats traduisant la qualité des formations offertes, n'a toujours pas obtenu la reconnaissance officielle qui lui permettrait de disposer de subventions publiques en rapport avec ces résultats. Une procédure de reconnaissance est en cours et pourrait être accélérée.

SEN/018

Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions de Saint Louis et de Matam

Pays / Régions	Sénégal / Régions de Saint Louis et de Matam	
Déroulement	Début du projet : Juillet 2002 Signature du protocole : 18 octobre 2002 Fin du projet : Juillet 2005	
Bénéficiaires	Jeunes filles niveau CM2 et 4 ^{ème} , ou analphabètes, CETF/CRETf, acteurs du marché local	
Partenaires	Ministère de L'Education et de la Formation professionnelle(DFP, IA/IDEN) Chambres des métiers, entreprises locales	
Budget total	3.960.000 Euros	2.597.760.000 FCFA
Etat des déboursments au 31.12.02	Total déboursé : 65.066 Euros (1,6%) Reste à déboursier: 3.894.934 Euros	42.683.296 FCFA 2.555.077.670 FCFA
Agences d'exécution	Lux-Development Direction de la Formation Professionnelle (M. Mamadou Sagnane)	
Description	L'objectif de ce projet est de participer au développement socio-économique du Sénégal à travers la promotion de l'économie familiale et sociale (promotion du bien-être familial, utilisation rationnelle des produits locaux, autonomisation des femmes, maintien et renforcement des acquis scolaires). Plus spécifiquement, le projet vise à améliorer les performances des Centres d'Enseignement Technique Féminin des régions de Saint Louis et Matam par : - l'amélioration des programmes de formation, programmes d'alphabétisation, - le renforcement des compétences pédagogiques et techniques des formateurs, - la réhabilitation des infrastructures et la construction de nouveaux centres, - la mise en place d'un dispositif de suivi des élèves sortants pour faciliter leur insertion dans le tissu économique local.	
Etat d'avancement au 31.05.03	L'équipe du projet, composée par un chef de projet national (M. El Hadj Ndiaye) et un conseiller technique principal (M. Bernard Baudin), est en place depuis janvier 2003. Le Ministère de tutelle a mis à disposition 22 des 35 vacataires nécessaires pour les CETF concernés, les autres devant être mis à disposition avant la rentrée 2003. La moitié suivra une formation pédagogique durant l'hivernage. Le séminaire de validation des programmes d'enseignement des filières s'est tenu début juin 2003 à l'ENFEFS de Dakar. Parallèlement, les autorités sénégalaise et luxembourgeoise ont procédé à la pose de la 1^{ère} pierre des CRETf et CETF à réhabiliter et à construire.	

Problèmes et perspectives	Ce programme, en cours de démarrage, devrait connaître courant 2003 des avancées notables dans les domaines suivants: - travaux de réhabilitation du CRETF de Saint Louis et de construction du CRETF de Matam et des CETF de Podor et Dagana (ceux-ci devraient débuter en septembre); - équipement des CRETF et CETF; - mise en place des programmes de formation et d'alphabétisation (un plan de formation de formateurs sera élaboré durant le 3^{ème} trimestre en vue de la rentrée prochaine).
---------------------------	---

SEN/020

Chaîne du Froid

Pays / Régions	Sénégal	
Déroulement	Début du projet : Septembre 2002 Signature du protocole : 18 octobre 2002 Fin du projet : Août 2003	
Bénéficiaires	Enfants de 0 à 14 ans, femmes en âge de procréer	
Partenaires	Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention (DAGE, DP, régions médicales, districts sanitaires), Autres partenaires du PEV	
Budget total	1.020.000 Euros	669.120.000 FCFA
Etat des déboursments au 31.12.02	Total déboursé : 876.465 Euros (86%) Reste à déboursier: 143.535 Euros	574.960.000 FCFA 94.158.960 FCFA
Agences d'exécution	Lux-Development Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention (Direction de la Prévention, Médecin-Colonel Cheikh FALL)	
Description	Ce projet a pour objectif de contribuer à la réduction de la mortalité et de la morbidité des maladies cibles du programme élargi de vaccination (PEV) – diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, rougeole, tuberculose et fièvre jaune. En coordination avec les actions des principaux partenaires du PEV, le projet vise à compléter la chaîne du froid dans 11 régions médicales, 52 centres de santé et 803 postes de santé, par la fourniture d'équipements frigorifiques ainsi que par la mise en place d'ateliers de formation en maintenance.	
Etat d'avancement au 31.05.03	Les équipements frigorifiques de la chaîne du froid sont livrés et installés à la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement à Dakar et toujours en cours de distribution au niveau des postes de santé des 11 régions médicales.	
Problèmes et perspectives	Au cours de cette distribution, la Direction de la Prévention produira les PV d'installation et de réception correspondant dans chaque unité de santé (postes et centres). Il en sera de même pour la liste comparative des besoins de chaque unité de santé et des équipements effectivement installés. Le volet formation est en cours de préparation. Il comprendra deux ateliers de formation au Sénégal et au Luxembourg (chez le fournisseur).	

SEN/921

Hydraulique villageoise

Pays / Régions	Sénégal / Régions de Thiès et de Louga	
Déroulement	Durée du projet : à déterminer Signature du protocole : à déterminer	
Bénéficiaires	Populations rurales des régions de Thiès et de Louga	
Partenaires	Ministère des Mines, de l'Hydraulique et de l'Energie	
Budget total	A déterminer	A déterminer
Part de la cooplux	A déterminer	A déterminer
Contrepartie sénégalaise	A déterminer	A déterminer
Agence d'exécution	Lux-Development Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement	
Description	En février 1999, le Gouvernement du Sénégal a transmis au gouvernement luxembourgeois une requête pour la réalisation d'un projet d'hydraulique et d'assainissement rural dans 30 sites situés dans les régions de Louga et de Thiès. Pour des raisons budgétaires, il a été demandé à la DHA de réaliser des études d'avant projet détaillées sur 12 sites seulement. Parmi ceux-ci, ce sont finalement 9 sites qui ont pu être réalisés dans le cadre du projet SEN/012. La DHA a ensuite identifié 10 sites prioritaires supplémentaires pour la réalisation desquels une requête a été transmise.	
Etat d'avancement au 31.05.03	La DHA souhaite que le projet actuellement en cours de formulation (SEN/921) démarre au plus tôt. Ce projet vise à compléter la requête initiale en ouvrages hydrauliques et à construire 10 sites de forages. Les études socio-économiques sont terminées, il ne manque plus que les études techniques et la proposition financière. Ce travail devrait être achevé courant juillet 2003.	
Problèmes et perspectives	La difficulté réside dans les disponibilités financières actuelles du PIC Sénégal – Luxembourg.	

3.2 projets/programmes multilatéraux

Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales et assainissement urbain

Pays	Sénégal	
Déroulement	Début du projet : 2001 Fin du projet : 2004 Signature du protocole : Juillet 2001	
Bénéficiaires	Populations rurales et urbaines sous-employées, jeunes, producteurs et transporteurs, PME	
Partenaires	Ministère des infrastructures de l'Équipement et des Transports (PTMR), Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (PNIR), communautés rurales, municipalités, AGETIP, Agence Autonome des Transports Routiers	
Budget total	1.882.823 \$ US	1.341.075.900 FCFA
Part de la cooplux	871.037 \$ US	609.725.900 FCFA
Contrepartie sénégalaise	1.011.786 \$ US	731.350.000 FCFA
Agence d'exécution	Organisation Internationale du Travail (OIT) / Ministère des infrastructures, de l'Équipement et des Transports (PTMR) – Direction des Travaux Publics	
Description	L'approche HIMO est une méthode mise au point par le BIT qui a pour objectif principal la création d'emploi pour une main d'œuvre pas ou peu qualifiée en choisissant chaque fois que possible l'option la plus utilisatrice en main d'œuvre au détriment de l'équipement. Les investissements HIMO cherchent également à valoriser toutes les ressources locales (compétences, matériaux, outils...). Ils préconisent l'appel au secteur privé et particulièrement aux PME locales pour la réalisation des infrastructures. Ainsi HIMO en créant de l'emploi, augmente les revenus des populations les plus pauvres. La méthode HIMO est 10 à 30 % moins chère que celles fondées sur l'équipement, elle réduit les dépenses en devises de 50 à 60 % et crée à investissement égal 2 à 4 fois plus d'emploi. Pour accompagner les PME, l'OIT propose des formations spécifiques leur permettant de répondre aux appels d'offre. D'un autre côté, on introduit des critères spécifiques dans les appels d'offres : intensité de la main d'œuvre, normes et conditions de travail... En développant l'offre locale, on provoque également la demande, et ces PME munies de leur expérience au sein du projet HIMO peuvent également trouver des marchés locaux au sein de leur communauté. Le projet d'une durée de 4 ans, a pour objectif d'apporter un appui à des projets d'investissement en infrastructures ou d'entretien et de gestion. Il vise notamment à lever l'obstacle de développement socio-économique que constitue l'absence de pistes rurales praticables toute l'année dans les zones rurales, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie et de l'assainissement en secteur urbain, tout en renforçant les capacités locales et en promouvant l'emploi et la petite et moyenne entreprise du BTP au Sénégal. Suite aux interventions du projet, le Gouvernement sénégalais sera doté de méthodes et d'outils d'évaluation de ce type de projets ayant comme but	

	principal la génération d'emplois durables et la réduction de la pauvreté. Le projet mettra aussi en place des mécanismes viables d'entretien courant des routes et infrastructures sociales dans les zones d'intervention des partenaires et des projets ciblés tels que le PNIR, le PADELU ou le PTMR en collaboration avec les bénéficiaires .
Etat d'avancement au 31.05.02	Parce que la mise en œuvre des programmes d'infrastructures à appuyer initialement (PNIR, PTMR) a été retardée, le projet PROHIMO s'est limité pour le moment à des activités de formation. En 2002, plusieurs sessions de formation ont pu être tenues avec pour objectifs la sensibilisation aux techniques HIMO et la formation des cadres et techniciens de l'AGETIP et du PNIR. A l'issue de ces sessions, près de 90% des participants était convaincu de la pertinence de l'approche concernant les pistes rurales alors qu'ils n'étaient que 69 % au départ.
Problèmes et perspectives	Le PROHIMO a dû faire face à deux difficultés majeures : le retard important dans le démarrage des projets à appuyer initialement (PNIR et PTMR) , le départ imprévu du Coordonnateur, en cours de remplacement (juillet 03). Pour ces raisons, il est prévu d'élargir les activités d'appui du projet au secteur urbain, en fonction des programmes en cours ; et de se concentrer davantage sur les besoins d'appui et de formation dans la valorisation de l'approche HIMO et de la mise en œuvre de matériaux produits localement (ex : pavage).

Centre conseils pour adolescents à Kédougou (SEN/98/P10 – UNFPA)

Pays / Région	Sénégal / région de Tambacounda / département de Kédougou	
Déroulement	Début du projet :	Mars 2000
	Fin du projet :	Décembre 2001
	Signature du protocole :	04/04/2000
Bénéficiaires	Adolescents du département de Kédougou	
Partenaires	CDEPS (Min. de la Jeunesse), Associations de jeunes de Kédougou, planning familial	
Budget total	252.543 \$ US	176.780.400 FCFA
Part cooplux	223.972 \$ US	156.780.400 FCFA
Contrepartie sénégalaise	28.571 \$ US	20.000.000 FCFA
Agence d'exécution	UNFPA	
Description	Dans le cadre du 5^{ème} programme d'assistance de UNFPA au Sénégal, le volet « Santé de la Reproduction (SR) des jeunes » a bénéficié de la contribution de la Coopération luxembourgeoise pour la mise en place du centre conseil pour adolescents à Kédougou. Celui-ci vise à améliorer l'accès des adolescent(e)s/jeunes à l'information et aux services en SR. Le choix de ce département s'explique : - par l'extrême pauvreté de sa population, - par le contexte socioculturel qui a une forte incidence sur la SR des adolescent(e)s/jeunes (mariages précoces, grossesses précoces, mutilations génitales féminines, etc.) - par le fait qu'il s'agit d'une zone carrefour entre plusieurs pays (Mali, Guinée, Gambie) ce qui favorise les comportements à risque chez les jeunes. Pour mieux cibler les stratégies en matière d'information, le UNFPA a initié une étude sur les comportements sexuels des jeunes.	
Etat d'avancement au 31.05.02	Les activités ont démarré en avril 2001 avec la fin de la réhabilitation du Centre Départemental d'Education Physique et Sportive (CDEPS) pour la prise en compte des activités liées à l'offre de service de SR. Après une formation en Information-Education-Communication (IEC) / Santé de la Reproduction (SR) et en informatique, l'équipe multidisciplinaire composée d'un coordonnateur, d'un technicien IEC, d'une sage-femme, d'un psychologue et d'une assistante sociale était fonctionnelle. Des jeunes relais (filles et garçons) ont également été formés en IEC/SR et ont menés des activités de sensibilisation à travers tout le département. L'innovation majeure a été la formation en IEC/SR pour les parents relais (hommes et femmes) en vue de leur donner les compétences nécessaires pour assurer la sensibilisation de leurs pairs. La participation des autorités administratives et municipales, des groupements de promotion féminine, des personnes du 3^{ème} âge et des religieux (musulmans et chrétiens) montrent l'adhésion de toute la communauté aux activités du projet.	
Problèmes et perspectives	Deux difficultés majeures ont été identifiées dans la mise en œuvre du projet : 1. la difficulté de maintenir les relais du fait de l'absence de motivation – le plus souvent, ils n'ont pas de formation professionnelle et ont peu d'opportunités d'emploi et d'accès au crédit ; 2. la difficulté de coordonner toutes les activités des structures et organisations intervenant dans le département en faveur des jeunes. En complément des activités d'information et d'offre de services en SR, le projet voudrait initier des stratégies visant à réduire la pauvreté particulièrement pour les jeunes en appuyant des formations qualifiantes, des formations en compétences de vie (renforcement du pouvoir de décision, de leurs connaissances en SR et des techniques de communication), en facilitant l'accès au micro-crédit et à l'épargne.	

**Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural
(PADMIR/PNUD/FENU) – sous-projet en appui à la gouvernance
économique locale**

Pays	Sénégal / Département de Kébémér	
Déroulement	Début du projet : 2002 Fin du projet : 2006 Signature du protocole : 18/12/01	
Bénéficiaires	Populations du départements de Kébémér	
Partenaires	17 Collectivités locales (1 Commune et 16 communautés rurales), services déconcentrés du département de Kébémér et opérateurs économiques	
Budget total (PNUD/FENU)	7.500.000 \$ US	5.250.000.000 FCFA
Budget de la cooplux	500 000 \$ US	350.000.000 FCFA
Agence d'exécution	Bureau des Services d'Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS)	
Description	Le PADMIR, approuvé en juin 1999 et en opération depuis janvier 2000, a pour objectif de développement l'amélioration des conditions de vie des populations et de la gouvernance locale dans deux départements du Sénégal, ceux de Kébémér et de Kaffrine. Ceux-ci comptent 600 000 personnes et sont classés parmi les départements les plus pauvres du Sénégal. A travers un instrument de financement d'investissement public, les collectivités locales doivent, par une approche participative et des enveloppes financières précises, identifier des investissements socio-économiques publiques qui répondent à leurs propres objectifs de développement local. Le sous-projet appuyé par la Coopération luxembourgeoise vise l'amélioration de la connaissance de l'économie du milieu et une meilleure canalisation de l'investissement public en vue de favoriser l'éclosion de dynamiques économiques locales. Les objectifs immédiats sont : - la création d'un modèle organisationnel pour le développement économique local pour générer un développement durable ; - la planification du développement économique local par des intervenants économiques du milieu pour qu'il soit structurant ; - la formation du personnel bénévole et professionnel du milieu aux techniques du développement économique local	
Etat d'avancement au 31.05.02	Les études ont démarré en mai 2003 et se termineront fin septembre 2003. L'équipe de consultants est actuellement à pied d'œuvre.	
Problèmes et perspectives	Le démarrage du programme a connu un retard dû à des problèmes administratifs pour la gestion du sous-projet. Ces difficultés ont été levées. Dès le mois d'octobre 2003, celui-ci sera mis en œuvre avec l'installation d'une structure d'appui au développement économique local au niveau communal. Cette structure sera inter-communale et aura 3 fonctions principales : chercher des investisseurs en mettant en relation le « produit » et les investisseurs extérieurs de la zone ; fournir un appui-conseil aux opérateurs économiques ; gérer un fonds qui sera mis à la disposition des opérateurs économiques afin de les aider à accéder aux capitaux des institutions financières. Cette structure sera redevable de sa gestion et devra rendre compte à un Conseil d'Administration composé d'élus et des opérateurs économiques de la zone.	

Fonds de développement local dans la région de Saint Louis (MDS, PNUD)

Pays/Région	Sénégal / Région de Saint Louis	
Déroulement	Début du projet : juillet 2002 Fin du projet : juin 2003 Signature du protocole : 18 juillet 2002	
Bénéficiaires	Femmes productrices, caisses d'épargne et de crédit, PME, personnes handicapées de la région de Saint Louis	
Partenaires	Ministère du Développement Social, PNUD	
Budget total	54 881,65 Euros	38 000 000 FCFA
Part de la cooplux	30.487,80 Euros	20 000 000 FCFA
Contrepartie PNUD	27 440,82 Euros	18 000 000 FCFA
Agence d'exécution	Antenne de Saint Louis du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté	
Description	Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans la région de Saint-Louis, le Ministère du Développement Social et de la Solidarité nationale, le Programme des Nations Unies, et la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg ont décidé de mettre en commun leurs moyens pour la mise en place d'un fonds de développement qui s'appuie sur l'expérience et l'expertise du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP) dans cette région Les actions communes dans le cadre du fonds de développement ont pour objectifs de : • faciliter l'accès des pauvres aux ressources financières ; • de valoriser la production locale ; • de transférer des techniques et technologies appropriées ; de vulgariser les pratiques de bonne gestion.	
Etat d'avancement et perspectives	Pour atteindre ces objectifs, deux volets d'activités ont été mis en œuvre : 1. Développement des Micro et Petites Entreprises (MPE) Il s'agit de MPE orientées vers la valorisation des produits locaux et la production de biens de première nécessité. 2. Appui aux Mutuelles d'épargne et de crédit Ce volet d'activité consiste à renforcer des lignes de crédit des mutuelles d'épargnes et de crédit de la région de Saint Louis et d'appuyer la mutuelle des femmes dénommée « Suxali Jiggënu N'Dar ». L'ensemble des activités planifiées a été réalisé. Ce programme est en cours de clôture. Sur la base de cette expérience, le Ministère du Développement social et le PNUD souhaiteraient associer la Coopération luxembourgeoise à leur nouveau programme national de réduction de la pauvreté. Aucune requête officielle n'est parvenue à la partie luxembourgeoise à ce jour.	

3.3 Coopération avec la société civile

Coopération avec la société civile du Sud : partenariat avec ENDA Tiers Monde

Pays	Sénégal, Afrique de l'Ouest	
Déroulement	Début du projet : janvier 2003 Fin du projet : décembre 2003 Signature du protocole : 2 avril 2003	
Bénéficiaires	Populations des quartiers défavorisés de Dakar et des zones rurales	
Partenaires	Organisations à la base	
Budget total	500 000 Euros	328.000.000 FCFA
Agence d'exécution	Enda tiers-monde	
Description	Environnement et Développement du Tiers Monde (Enda-tm), fondée en 1972 à Dakar, est composée d'entités autonomes, coordonnées par un secrétariat exécutif, • agissant dans différents domaines liés à l'environnement et au développement : 17 entités thématiques basées à Dakar. • agissant dans plusieurs pays du Sud et du Nord : 13 entités décentralisées, 5 en Afrique, 4 en Amérique du Sud, 2 en Asie, 2 en Europe. Enda s'investit avec les groupes de base, à partir de leurs expériences et en fonction de leurs objectifs, dans la recherche et la mise en œuvre d'un développement alternatif. D'une manière générale, Enda cherche à valoriser les connaissances et les instruments du développement local, aussi bien dans le domaine matériel que dans celui des idées. Cela consiste à identifier et à appuyer les initiatives populaires porteuses de développement - notamment en termes d'organisations. Le partenariat entre ENDA et la Coopération luxembourgeoise a pour objets une contribution au budget global d'Enda, des appuis spécifiques à des activités de lutte contre la pauvreté dans les quartiers démunis et en zone rurale, au Sénégal mais aussi dans d'autres pays cibles de l'Afrique de l'Ouest. Enda apporte également à la Coopération luxembourgeoise son expertise pour l'élaboration de stratégies de développement, l'organisation de sessions de sensibilisation, de réflexion et de formation, l'organisation de stages de formation pour des agents du Ministère et pour d'autres partenaires de la coopération au développement luxembourgeoise tels que des ONG luxembourgeoises.	
Etat d'avancement et perspectives	Suite à une première convention de 3 ans, le partenariat entre Enda tm et la Coopération luxembourgeoise a été reconduit pour une durée d'une année. Cette période sera mise à profit pour explorer de nouvelles thématiques : intégration sous-régionale, appui au monde rural, commerce international... la coopération luxembourgeoise accompagne également le processus de changement institutionnel entamé au sein de l'organisation depuis plusieurs mois. Au terme de cette période de transition, une convention pluri-annuelle devrait être élaborée entre les deux parties.	

Fonds micro-projet

Pays	Sénégal	
Déroulement	Début du projet : 2001 Fin du projet : décembre 2003	
Bénéficiaires	Associations, ONG, groupements	
Partenaires	Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Développement social, Ministère délégué chargé des Collectivités locales, Enda tiers-monde	
Agence d'exécution	Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg	
Budget global	En 2001 : 49 578,70 euros En 2002 : 98 228 euros En 2003 : 98 228 euros	33 000 000 FCFA 65 000 000 FCFA 65 000 000 FCFA
Description	Dès son ouverture, la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg a reçu un nombre important de requêtes provenant de personnes et d'organisations de profil divers. Certaines d'entre elles, émanant le plus souvent de structures associatives de petite taille, partageaient les mêmes objectifs et intervenaient dans les mêmes secteurs d'intervention que la Coopération luxembourgeoise au Sénégal. Parallèlement, la Mission de la Coopération a très rapidement ressenti la nécessité de disposer d'un fonds souple réduit, lui permettant de répondre à certaines urgences, et de développer des activités de recherche et de communication. Ce fonds d'appui aux micro-projets a pour objectifs de participer : • à l'appui des initiatives à la base participant à la lutte contre la pauvreté au Sénégal ; • au renforcement des capacités des acteurs de la société civile en Afrique de l'Ouest ; • à la valorisation des produits artisanaux et culturels ouest-africains ; • à la réalisation de produits de capitalisation ou de recherche relatifs aux activités de la Coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest.	
Etat d'avancement et perspectives	Au Sénégal, le fonds micro-projet fonctionne depuis 2001. Des mécanismes de sélection des candidatures ont été mis en place. Un comité, regroupant des Ministères et ONG, se réunit chaque année pour sélectionner les micro-projets les plus pertinents. Au total, 11 micro-projets associatifs intervenant dans les secteurs de l'éducation/formation et du développement communautaire ont été appuyés. Une ligne « appui institutionnel » a également été instituée pour apporter un soutien à des événements en rapport avec les priorités de la Coopération luxembourgeoise au Sénégal – plus de 15 manifestations ont ainsi été appuyées depuis la création de cette ligne. La ligne « recherche-communication » a, pour sa part, permis la réalisation d'études et d'outils de communication, renforçant l'efficacité et la visibilité de la coopération. Pour l'exercice 2003, le fonds micro-projet a enregistré plus de 100 candidatures. Celles-ci sont en cours de traitement et un comité de sélection devrait se tenir début juillet 2003.	

Fonds micro-projet

Pays	Sénégal	
Déroulement	Début du projet : 2001 Fin du projet : décembre 2003	
Bénéficiaires	Associations, ONG, groupements	
Partenaires	Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Développement social, Ministère délégué chargé des Collectivités locales, Enda tiers-monde	
Agence d'exécution	Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg	
Budget global	En 2001 : 49 578,70 euros En 2002 : 98 228 euros En 2003 : 98 228 euros	33 000 000 FCFA 65 000 000 FCFA 65 000 000 FCFA
Description	Dès son ouverture, la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg a reçu un nombre important de requêtes provenant de personnes et d'organisations de profil divers. Certaines d'entre elles, émanant le plus souvent de structures associatives de petite taille, partageaient les mêmes objectifs et intervenaient dans les mêmes secteurs d'intervention que la Coopération luxembourgeoise au Sénégal. Parallèlement, la Mission de la Coopération a très rapidement ressenti la nécessité de disposer d'un fonds souple réduit, lui permettant de répondre à certaines urgences, et de développer des activités de recherche et de communication. Ce fonds d'appui aux micro-projets a pour objectifs de participer : • à l'appui des initiatives à la base participant à la lutte contre la pauvreté au Sénégal ; • au renforcement des capacités des acteurs de la société civile en Afrique de l'Ouest ; • à la valorisation des produits artisanaux et culturels ouest-africains ; • à la réalisation de produits de capitalisation ou de recherche relatifs aux activités de la Coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest.	
Etat d'avancement et perspectives	Au Sénégal, le fonds micro-projet fonctionne depuis 2001. Des mécanismes de sélection des candidatures ont été mis en place. Un comité, regroupant des Ministères et ONG, se réunit chaque année pour sélectionner les micro-projets les plus pertinents. Au total, 11 micro-projets associatifs intervenant dans les secteurs de l'éducation/formation et du développement communautaire ont été appuyés. Une ligne « appui institutionnel » a également été instituée pour apporter un soutien à des événements en rapport avec les priorités de la Coopération luxembourgeoise au Sénégal – plus de 15 manifestations ont ainsi été appuyées depuis la création de cette ligne. La ligne « recherche-communication » a, pour sa part, permis la réalisation d'études et d'outils de communication, renforçant l'efficacité et la visibilité de la coopération. Pour l'exercice 2003, le fonds micro-projet a enregistré plus de 100 candidatures. Celles-ci sont en cours de traitement et un comité de sélection devrait se tenir début juillet 2003.	

VI. REQUETES DU GOUVERNEMENT SENEGALAIS

A l'occasion de la 2^{ème} commission de partenariat Sénégal – Luxembourg, le gouvernement sénégalais présente (ou rappelle) les requêtes suivantes au gouvernement luxembourgeois :

Titre de la requête	Date	Contenus	Ministère de tutelle	Durée estimée	Budget estimé	Commentaires
Projet de Coopération avec la Tunisie dans le cadre de la lutte contre la pauvreté	11/09/01	Implantation d'un Fonds de Solidarité Nationale au Sénégal ; Création de villages de solidarité selon le modèle tunisien	Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale	Non précisée	Non précisé	Cette requête a fait l'objet d'une étude de faisabilité courant 2002, aucune suite n'a pour le moment été donnée à cette requête.
Sécurité transfusionnelle	30/05/02	Restructuration et équipement de la chaîne de froid du système transfusionnel	Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention	6 ans	2.920.055 Euros	Cette requête a fait l'objet d'un rappel du Ministère de tutelle le 20 juin 2003.
Coopération dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie	24/02/03	Facilitation vers le Sénégal de technologies adaptées, formation et encadrement des experts sénégalais	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat – Agence Sénégalaise pour l'Innovation Technologique	Non précisée	Non précisé	Pas de requête officielle Demande de partenariat faisant suite à une mission de l'ASIT au Luxembourg : en relation avec le Centre de Recherche Public Henri TUDOR, le Centre de Veille Technologique et avec la Société ERIN SA
Collaboration scientifique entre la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) et le Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques socio-économiques	25/04/03	Implication du CEPS/INSTEAD dans l'analyse des données sur les conditions de vie des ménages et séjours réciproques de chercheurs et de	Ministère de l'Economie et des Finances	Non précisée	Non précisé	

(CEPS/INSTEAD) du Grand-Duché de Luxembourg		statisticiens des du CEPS/INSTEAD et de la DPS	Ministère de l'Economie et des Finances (DCEF)	Non précisée	Non précisé	
Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance	13/05/03	Financement d'opérations d'urgence liées à l'accueil, au transit et à l'installation des populations concernées dans les villages de leur choix				
Programme d'appui au Programme de la Case des Tout-Petits	16/06/03	Composante 1 : Education à la Paix et à la Citoyenneté dès la Petite Enfance Composante 2 : les tout petits amis de la nature Composante 3 : projet d'installation de matériels didactiques, multimédia et ludothèque pour le développement de la petite enfance Composante 4 : éducation nutritionnelle et à la vie familiale à travers la Case des Tout-Petits Composante 5 : Tout-petits et VIH – prévention et prise en charge à travers les centres de développement de la petite enfance	Ministère délégué au Préscolaire et à la Case des Tout-Petits	1 mois 3 ans 5 ans Non Précisée 5 ans	17.938.250 FCFA 732.621.800 FCFA 1.191.800.000 FCFA 49.000.000 FCFA 504.400.000 FCFA	Requêtes faisant suite à l'étude de faisabilité menée en 2001 par LD et aux contacts entre la MCL et ce Ministère